

DECISION DU PRESIDENT. CA 022-2024

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers, tels que modifi s le 21 d cembre 2023 ;
Vu la d lib ration CA003-2020 du 17 f vrier 2020 relative   l' lection du Pr sident de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA015-2020 du 12 mars 2020 portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident ;
Vu l'arr t  n  2022-143 portant d l gation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET

Objet de la d cision : Demande de tarifs de l'unit  de recherche CliPsy

Conform ment   sa d l gation, le Pr sident de l'Universit  d'Angers d cide d'approuver les tarifs du colloque «  tre jeune sur la plan te en crise, quel avenir ? Eco Anxi t  », organis  le 22 mars 2024.

Le Pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au Conseil d'Administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur g n ral des services
Didier BOUQUET
Sign  le 06 f vrier 2024

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive. La juridiction administrative peut  tre saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 all e de l' le-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais  galement par l'application « T l recours Citoyen » accessible   partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 07/02/2024



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			
	Nom de la structure			UR CliPsy
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
Colloque Eco-Anxiété 22 mars Personnel	COL24ECO	30,00 €	911EE32	Inscription Personnel
Colloque Eco-Anxiété 22 mars Institutions	COL24ECO	50,00 €	911EE32	Inscription Institutions
Colloque Eco-Anxiété 22 mars Invité gratuit	COL24ECO	0,00 €	911EE32	Inscription Invité gratuit